



COMITE DIRECTEUR

PROCES-VERBAL

Réunion du jeudi 23 avril 2026

Sous la présidence de M. Philippe SURMON

Présents-tes : Mme Nathalie SEVENO - MM. Mustapha BEN AYED - Fabrice BEN BOUAZZA - Jean Jacques BENGUIGUI - Francis MARTIN - Nuno Filipe MIGUEL - Gilles POSTERNAK - André Paul TROUDART - Fred VENTURA

Excusés-ées : Mmes Nadia HAOUA - Albane SARTORIUS – MM. Karl BERKEMAL - Jean BLEHOUI - Akim BOUZIDI - Jérémie DELATTRE - Olivier FOURRIER - Rodolphe LOPES - Jacques MENDY - Sofiane OUAHRANI -

Assistent : MM. Marc VINCENTI, Directeur Administratif - Hamid BELMAHI, Directeur Administratif Adjoint – Manon DELVAL, CTD DAP – Michaël AKPOLI, Président de la CDA (jusqu'à 20h15)

Le quorum étant atteint le Président Philippe SURMON ouvre la séance à 19h05.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 05/02/2026 :

Le procès-verbal de la réunion du 05/02/2026 est adopté à l'unanimité.

2- Point sur la technique :

Intervention de M. Marc VINCENTI, Directeur Administratif, Mme Manon CALEGARI, CTD DAP

Formations :

Retour sur les dernières formations :

- 23/02/2026 : CFI U6-U9 avec la Fondation - Journée 2 : 15 filles (-18 ans)
- 24/02/2026 : CFI Futsal : 13 stagiaires
- 25/02/2026 : CFI U6-U9 - Journée 1 à Pouchet : 15 stagiaires (-18 ans)
- 27/02/2026 : CFI U6-U9 - Journée 1 : 30 stagiaires
- 02/03/2026 : CFI U10-U13 - Journée 1 : 48 stagiaires
- 04/03/2026 : CFI U14-U19 - Journée 1 : 51 stagiaires
- 06/03/2026 : CFI DF Seniors - Journée 1 : 26 stagiaires
- 24/03/2026 : CFI U14-U19 – Journée 1 : 25 stagiaires

On a formé durant cette période 223 éducateurs.

Interdistricts à Morfondé :

Jeudi 05/03/2026 : Interdistrict U15 : 2 Défaites et 1 Nul

Vendredi 06/03/2026 : Interdistrict U16 : 2 Défaites (D77 et D93) et 1 Nul (D78)

Finales des Challenges U11 et U11 F du 21/03/2026 :

U11F

1ère : PARIS FC
2ème : MONTMARTE OL
3ème : SALESIEENNE PARIS
4ème : SEIZIEME ES
5ème : AC PARIS 15
6ème : CAMILIENNE SP
7ème : PITRAY OLIER JSC
8ème : PUC

U11

1er : ESPERANCE PARIS 19
2ème : SALESIEENNE PARIS
3ème : PARIS FC
4ème : PARIS 13 ATLETICO
5ème : SEIZIEME ES
6ème : AC PARIS 15
7ème : SOLITAIRES FC
8ème : COURONNES OFC

Finales des Challenges U13 et U13 F du 28/03/2026 :

U13F

1ère : PARIS FC
2ème : PUC
3ème : SALESIEENNE PARIS
4ème : SOLITAIRES FC
5ème : SEIZIEME ES
6ème : PARIS 13 ATLETICO
7ème : ACP 15
8ème : PETITS ANGES ES

U13

1ère : SALESIEENNE PARIS
2ème : PARIS FC
3ème : SEIZIEME ES
4ème : ESPERANCE PARIS 19
5ème : AC PARIS 15
6ème : PITRAY OLIER JSC
7ème : SOLITAIRES FC
8ème : PUC

9ème : POUCHET PARIS XVII
10ème : PARIS SPORT CULTURE
11ème : COURONNES OFC
12ème : JA MONTROUGE
13ème : CAMILIENNE SP
14ème : NICOLAITE CHAILLOT
15ème : CA PARIS 14
16ème : ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR

Les finales se sont déroulées dans de bonnes conditions au complexe sportif Jules Ladoumègue (75019). Néanmoins, le constat reste inchangé : un manque d'encadrement est à déplorer.

M. Nuno MIGUEL souligne qu'il serait opportun de ne pas programmer de journée de championnat à cette date, les éducateurs étant mobilisés dès l'après-midi pour encadrer leurs équipes. Il conviendra également de réfléchir à l'organisation et à la mobilisation des volontaires en service civique sur cette journée.

M. Fabrice BEN BOUAZZA propose de solliciter les éducateurs en cours de formation CFI au district pour assurer l'encadrement des finales, en contrepartie de la prise en charge de leur certification par le district.

M. Philippe SURMON indique que cette proposition sera étudiée.

FOOT A L'ECOLE

Ce dispositif s'est bien déroulé avec 20 écoles engagées.
Cette année, plusieurs écoles ont participé au concours de la culture (œuvre statique et dynamique).

Ecoles lauréates pour le concours Foot à l'Ecole (Jury : PS-APT-GP-MD-HB) :

ŒUVRE STATIQUE : Ecole DORLEAC (18ème) - classe de CP

ŒUVRE DYNAMIQUE : Ecole OURCQ (19ème) - classe de CM1

LABELS SAISON 2026/2029

LABEL	N° AFFI	CLUB	NIVEAU PROPOSE	NOUVEAU EVOLUTION RENOUVELLEMENT
JEUNE	523420	LA SALESIEENNE	ELITE	RENOUVELLEMENT
JEUNE	581402	AFP 18	EXCELLENCE	NOUVEAU
JEUNE	551989	ES PARIS 13	ESPOIR	RENOUVELLEMENT
JEUNE	551508	ACP 15	ELITE	RENOUVELLEMENT
JEUNE	500568	PARIS FC	ELITE	RENOUVELLEMENT
JEUNE	563601	MACCABI PARIS METROPOLE	ESPOIR	RENOUVELLEMENT
JEUNE	546466	PETITS ANGES ES	ESPOIR	RENOUVELLEMENT
JEUNE	511261	LA CAMILIENNE	ESPOIR (attente de doc)	RENOUVELLEMENT
FEMININ	523872	NICOLAITE CHAILLOT	BRONZE	NOUVEAU
FEMININ	551508	ACP 15	OR	RENOUVELLEMENT
FEMININ	546466	PETITS ANGES ES	ARGENT	RENOUVELLEMENT
FEMININ	581402	AFP 18	ARGENT	NOUVEAU
FEMININ	500568	PARIS FC	OR (ELITE)	RENOUVELLEMENT
FEMININ	563601	MACCABI PARIS METROPOLE	BRONZE	NOUVEAU
FUTSAL	540531	SPORTING CLUB PARIS	OR	RENOUVELLEMENT
FUTSAL	552779	PARIS ACASA FUTSAL	OR	RENOUVELLEMNT

Le Comité Directeur prend note de ces propositions à la suite des visites faites dans les clubs par Manon CALEGARI et Euloge AHODIKPE.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT U14F

Tout se passe bien, le comportement et l'assiduité sont au rendez-vous pour cette promotion où 9 clubs sont représentés.

Il y a un déplacement au pôle de Normandie à Lisieux le mercredi 6 mai 2026 où elles joueront contre leurs U15F.

TOURNOI DES CAPITALES U15F

Déplacement à Prague en avion du 13 au 17 mai 2026 : 16 joueuses représentant 4 clubs (PFC, Solitaires FC, Salesienne et ES Petits Anges)

Encadrement : Manon DELVAL – Hamid BELMAHI – Marie-France ROPARTZ – Amine BENTAIEB

3 détections + 2 matchs de préparation :

- 08/04/2026 Vs Sélection U15F du district 94
- 04/05/2026 Vs Maccabi Paris

PROMOTION DU FOOT FEMININ

La FFF nous a sollicités afin de prendre en charge l'animation des ateliers techniques lors de cette journée, qui se tiendra au stade Jean Bouin.

De nombreuses personnalités sont attendues, dont M. Bonadei, sélectionneur de l'équipe de France féminine.

3- Vie du district :

- Informations du Président :

-Suite à un stage de recyclage fait dans le District courant février et mars, le district a décidé d'embaucher en CDD madame Laetitia Lavalley qui sera chargée de l'accueil, de l'intendance, du suivi du règlement des arbitres conjointement avec Fabrice Ben bouazza et le pointage des éducateurs pour le statut des éducateurs conjointement avec Nathalie Séveno.

-Création d'un label citoyen départemental avec une dotation en bon d'achat pour les 10 premiers clubs labellisés. Le district a besoin d'un membre du CD pour le suivi des dossiers en collaboration avec un salarié à déterminer.

-Le mercredi 05/03/2026 : finale départementale de Efoot avec une nouvelle fois la victoire d'Illies ETONIADES de Paris 18 United.

-Le dimanche 08/03/2026 : plateau pour les jeunes filles et leur maman au stade Emile Anthoine dans le cadre de la journée international des droits des femmes. 4 membres du comité présents et la commission de féminisation au complet.

-Le samedi 14/03/2026 : réunion de travail au District d'une vingtaine de Présidents et dirigeants du district avec pour sujets : les nouveaux championnats gérés par le District, les formations et le FAFA.

-Le mercredi 18/03/2026 : réunion avec les Présidents de commissions pour évaluation de leur activité.

-Le mercredi 08/04/2026 : remise du label jeunes à la « Nicolaïte de Chaillot » en présence de Samia Karam, première adjointe et chargé des sports de la mairie du 16^{ème}.

-Le jeudi 09/04/2026 : réunion de la commission de révision des textes (6 personnes).

-Le lundi 13/04/2026 : rendez-vous au Crédit Mutuel avec Monsieur Fontinha, remplaçant de madame Spanov. Il nous présente son adjoint Monsieur Frédéric Eliazord qui sera responsable des dossiers du district pour faire un point sur notre partenariat.

-Le mercredi 15/04/2026 : remise du Label au club de « Championnet » 2024/2025 en présence de Gilles Posternak.

-Le jeudi 16/04/2026 : rendez-vous à la Préfecture de Police avec le chef d'état-major du préfet et de la conseillère partenariat de sécurité. Une convention de partenariat devrait être proposée au district pour fin mai.

-Des négociations sur un éventuel partenariat avec Inter sport est toujours en cours.

Rappel à court terme :

-Finition du bon à tirer du cahier de vacances qui sera distribué dans les clubs début juin

-Participation de la sélection U15F au tournoi de Prague

-Journée des bénévoles organisées par la FFF avec finale coupe de France le vendredi 22 mai et un repas concert à Issy le 23 mai midi (10 bénévoles à donner avant le 15/05)

-Repas des commissions le lundi 15/06/2026 à la Mairie du 15ème. Monsieur Maxime sauvage nous a confirmé sa présence.

-Proposition a été faite à Monsieur de Maire de faire une réunion avec tous les élus aux sports et à la sécurité de la Mairie centrale et des Mairies d'arrondissement.

-Proposition que l'on remette quelques médailles lors du repas des commissions pour remercier quelques bénévoles

-Le mercredi 06/05/2026 : la Mairie va organiser dans la salle des fêtes une retransmission de la rencontre de ½ finale retour de la Ligue des Champions Bayern/PSG et voudrait que des jeunes d'une vingtaine de clubs parisiens en tenue de leur club assistent à cette manifestation. La Mairie attend 500 jeunes.

-Projet est lancé de faire un car de féminines pour aller à Valenciennes et assister à la Finale de Coupe de France Féminine.

Plus tard :

-Proposer des dates pour l'AG au Crédit Mutuel qui peut mettre à disposition son amphithéâtre les 8, 9 et 15 octobre en soirée ou samedi 10 octobre en matinée.

-Tournoi des capitales 2027 organisé à Paris Week end de l'ascension (4 capitales)

-Dossier appel à Projet avec France travail

- Point sur les licenciés :

Intervention de Marc VINCENTI, Directeur Administratif

Ce dernier présente le tableau suivant dont les données sont extraites de l'outil fédéral :

EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIES PAR DISTRICT																			
District	Nb licenciés																	n-1	
	03/03/22 (-2)	03/03/23 (-2)	03/03/24 (-1)	03/03/25	évol. en %	24/03/25	31/03/25	31/03/24	évol. en %	05/03/25	20/03/25	20/03/26	évol. en %	05/03/26	20/03/25 (+1)	20/03/26	22/04/26	30/06/25	Retard
75	9526	10947	12543	14273	13%	20162	25513	25026	2%	25734	28445	28310	-0,05%	28866	29558	29431	29694	29916	99%
77	15417	17873	21856	21166	-3%	33221	42974	42888	0,20%	43151	47346	46602	-2%	47088	48464	47590	47879	48798	98%
78	21215	22409	25985	24408	-6%	34906	42410	42314	0,20%	42707	45932	45804	-0,03%	46327	46923	46865	47130	47230	100%
91	13671	15932	18874	18482	-2%	29099	37653	37641	0,03%	37918	41265	40937	-1%	41385	42251	41887	42112	42525	99%
92	14234	15305	18451	16911	-9%	25147	31481	32799	-4%	31742	36159	34675	-0,50%	35074	37086	35689	35920	37385	96%
93	13500	12967	16375	16535	-1%	25669	33994	35242	-4%	34298	40149	38065	-5%	38732	41235	39556	39823	41607	96%
94	11599	11948	13843	13423	-3%	20649	29277	29496	-1%	29635	33949	33285	-2%	33720	34935	34408	34635	35177	98%
95	17113	17986	20169	19762	-2%	30041	37842	37863	-0,06%	38186	41432	41113	-0,80%	41568	42309	42103	42284	42501	99%

Il est probable que nous enregistrons une baisse du nombre de licenciés par rapport à la saison précédente, qui constituait une saison record.

Toutefois, cette diminution reste moins marquée que dans les autres districts, à l'exception du district des Yvelines (78).

- Point sur les commissions :

M. Marc VINCENTI, Directeur Administratif, après réceptions des candidats par le Secrétaire Général, propose de nommer :

Nominations

Nb	Nom	Prénom	Club	Commission
1	ALOU	Zied	ESP. PARIS 19	Technique / Discipline
2	EL M'GHARI	Amir	ES PARISIENNE	Foot Animation / Technique
3	GERY	Johanna	<i>Sans club</i>	Féminisation/ Discipline
4	GRIFFATON	Fred	ENFANTS DE PASSY	SR / Commission d'Appel
5	KEITA	Salif	<i>Sans club</i>	Discipline
6	PIERROT	Eddy	ALIEN PARIS 10	COC / Développement
7	REGRAGUI	Lina	NICOLAITE CHAILLOT	Foot Animation / Féminisation

Le Comité Directeur nomme ces personnes pour la saison 2025/2026.

Toutefois, M. ALOUI Zied et M. KEITA Salif pour la commission de discipline qui sont nommés jusqu'à la fin de la mandature (2028).

Retrait

M. HAMDANI Mehdi, commission technique = départ à l'étranger

Le Comité Directeur prend note de ce retrait.

- Point financier du district :

Intervention de M. Francis MARTIN, Trésorier Général

La situation financière du district est saine, avec un peu plus de 150 000 € disponibles à ce jour.

Ce niveau de trésorerie devrait nous permettre de couvrir nos besoins jusqu'à la fin du mois de juin.

Nous attendons ensuite, entre fin juin et juillet, le versement du dernier relevé de la Ligue (environ 70 000 €) ainsi que la subvention de la Ville de Paris (130 000 €).

- Finales des Coupes Départementales :

M. Hamid BELMAHI présente le planning des rencontres (en pièce jointe).

Le Comité Directeur donne son accord.

4- Point sur l'Arbitrage :

Intervention de M. Michaël KPOLI, Président de la CDA

- Formations initiales :

A la demande des clubs, nous avons organisé une 5^{ème} FIA exceptionnellement (25 stagiaires).

Cela nous a perturbé dans nos observations d'arbitres.

Laurent CHABOT, notre CTA a passé le niveau 2 de formateur à Dijon organisée par la FFF.

- Observations :

La 5^e FIA a entraîné un retard dans le suivi des arbitres observés cette saison, en particulier en D4.

En revanche, la situation est satisfaisante dans les autres catégories.

Il subsiste toutefois un manque d'observateurs.

Il est proposé de porter l'indemnité des observateurs à 50 €, contre 48,50 € actuellement, ce qui n'est pas prévu par le district.

- Désignations :

Ayant des arbitres qui restent sur la touche chaque week-end, la CDA propose que le district désigne 3 arbitres sur les rencontres de Jeunes D1.

Le seul problème est financier, où cette proposition va alourdir le budget des clubs.

A étudier, lors de la réunion du CD de fin de saison.

Les échanges d'arbitres sur les rencontres entre districts (77/94/95) se passent très bien.

- FAR :

- Montry : 07/02/2026
- Eaubonne : 21 et 22 /02/2026
- Paris : 18/04/2026 à Charlety avec l'intervention de Clément TURPIN qui a répondu aux questions
- Val de Marne : date pas encore fixée

La CDA remercie le club du PUC pour la mise à disposition du club house le 18/04/2026.

L'examen final pour les accessions en ligue est fixé le 06/06/2026.

- CHASE :

Nous continuons à assister à des réunions pour être opérationnel à la rentrée scolaire (septembre 2026).

- **Caméras embarquées :**

Nous l'avons utilisée sur 8 rencontres. Le retour des arbitres est très positif, ces derniers expliquent que c'est un effet dissuasif. Il rappelle que son utilisation doit être indiquée sur un PV.

- **Stage initiation à l'arbitrage :**

Le mercredi 22 avril 2026, un stage d'initiation à l'arbitrage a été organisé au sein du club Paris Sport Culture, réunissant plus de 40 jeunes participants.

- **Futsal :**

*Lien avec l'UNSS pour organiser des formations communes et ensuite pouvoir les désigner sur nos rencontres de Futsal. (Réunion le 23/04/2026)

*Redemande que 2 arbitres soient désignés sur les rencontres départementales Seniors de Futsal.

5- Préparation de la saison 2026/2027 :

- **Propositions des modifications des règlements à la suite de la réunion du groupe de travail le 09/04/2026 (voir annexe)**

Le Directeur administratif présente les propositions.

Le Comité Directeur les adopte.

- **Point sur le sondage envoyé aux clubs pour l'engagement éventuel à notre critérium +45 ans**

13 clubs ont répondu à ce sondage, et 5 d'entre eux ont prévu d'engager une équipe.
Un point sera fait à l'issue de la fin des engagements (31/05).

- **Demande du club d'HOMENETMEN AS d'une création d'une section Futsal à Issy les Moulineaux**

Le Comité Directeur donne son accord pour jouer sur les installations d'Issy les Moulineaux.

- **Dossier Fusion Absorption (Petits Anges ES et Futsal Paris XV)**

Le Comité Directeur rejette cette demande de fusion, le procès-verbal de l'assemblée générale du club Futsal Paris XV ne présentant pas de manière suffisamment claire les modalités de cette fusion.

6- Tour de table :

M. Gilles POSTERNAK informe qu'un appel à projets, mené en partenariat avec France Travail, permet de financer des actions au sein des clubs. Il précise que le district déposera un dossier à ce titre.
Le Directeur administratif indique qu'une communication sera prochainement adressée aux clubs.

Le Président considérant que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 21h43.

Prochaine réunion du Comité Directeur le 25 juin 2026 à 19h00.

Philippe SURMON,
Président

André-Paul TROUDART,
Secrétaire Général



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS

DU DISTRICT

Suite à la réunion du groupe de Travail « Révision des Règlements » réuni le 09/04/2026

(GP-JJB-OF-CH-MV-HB)

Date d'effet : 1^{er} Juillet 2026

REGLEMENT SPORTIF GENERAL

Article 7.7

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
[...] Une équipe du Championnat U16 (ou U16F) de Ligue ou de District, est une équipe inférieure, par rapport à une équipe du Championnat National U17.	[...] Une équipe du Championnat U16 et U17 (ou U16F) de Ligue ou de District, est une équipe inférieure, par rapport à une équipe du Championnat National U17.

Article 9.7

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
néant	[...] <u>Structure du Championnat U17</u> D1 X groupes de X équipes [...] <u>Structure du Championnat U18 Féminines</u> D1 X groupes de X équipes <u>Structure du Championnat U15 Féminines</u> D1 X groupes de X équipes [...]

Article 11.3

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
[...] <u>Championnat Départemental 1 U18, U16, U15 et U14 :</u> Un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et d'une licence d'Educateur Fédéral en charge de l'entraînement et la direction technique de l'équipe. Par mesure dérogatoire, le club accédant au Championnat Départemental 1 U18 ou U16 ou U15 ou U14, pourra être autorisé, sur demande formulée auprès de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, à ne pas utiliser durant la première saison d'accèsion les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » dès lors que l'éducateur qui lui a permis d'accéder à cette division est titulaire d'une attestation de formation au Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et de la licence d'Animateur Fédéral de la saison en cours. Dans le cas où le club change d'éducateur, il doit utiliser les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 ». [...]	[...] <u>Championnat Départemental 1 U18, U16, U17, U15 et U14 :</u> Un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et d'une licence d'Educateur Fédéral en charge de l'entraînement et la direction technique de l'équipe. Par mesure dérogatoire, le club accédant au Championnat Départemental 1 U18 ou U17 ou U16 ou U15 ou U14, pourra être autorisé, sur demande formulée auprès de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, à ne pas utiliser durant la première saison d'accèsion les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » dès lors que l'éducateur qui lui a permis d'accéder à cette division est titulaire d'une attestation de formation au Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et de la licence d'Animateur Fédéral de la saison en cours. Dans le cas où le club change d'éducateur, il doit utiliser les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 ». [...]

Article 12.1 – Les championnats

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
-Championnat Seniors dimanche après-midi -Championnat Seniors Féminines à 11, -Championnat Seniors du dimanche matin -Championnat Seniors Futsal -Championnat des vétérans, +45 ans -Championnat des jeunes (U14, U15, U16, et U18) -Critérium Féminin (Seniors à 8 et U18, U15 et U13 à 8) -Critérium U14 à 11 -Critérium U13 à 11 -Critérium à 8 (U12-U13 / U12F-U13F) -Critérium à 8 (U10-U11 / U10F-U11F) -Critérium Seniors F Futsal -Critérium des jeunes Futsal (U10, U12 et U14)	-Championnat Seniors dimanche après-midi -Championnat Seniors Féminines à 11, -Championnat Seniors du dimanche matin -Championnat Seniors Futsal -Championnat des vétérans, +45 ans -Championnat des jeunes à 11 (U14, U15, U16, U17 et U18) -Championnat des jeunes à 11 (U15F et U18F) -Critérium Féminin (Seniors à 8 et U18, U15 et U13 à 8) -Critérium U14 à 11 -Critérium U13 à 11 -Critérium à 8 (U12-U13 / U12F-U13F) -Critérium à 8 (U10-U11 / U10F-U11F) -Critérium Seniors F Futsal -Critérium des jeunes Futsal (U10, U12 et U14)

Article 15.3

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
Les équipes des catégories U18 et U16 jouent en lever de rideau des équipes « Seniors».	Les équipes des catégories U18 et U16 peuvent jouer prioritairement en lever de rideau des équipes « Seniors» jouant le dimanche .

Article 15.6

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
Compte-tenu de la spécificité de la disponibilité des terrains sur le territoire de Paris, l'heure officiel du coup d'envoi des matches est fixée sur une plage horaire définie ci-après, sans qu'il soit besoin d'obtenir l'accord préalable du club adverse, à condition que le district puisse publier avant le vendredi 17H précédant la rencontre du week-end, l'heure officiel de la rencontre : - Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 - U15 - Seniors Féminines), pour les matchs dont la nécessité d'utiliser l'éclairage de l'aire de jeu. Cette dernière doit être classée. - Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM - Anciens - Critérium +45ans). - Match du dimanche après-midi de 11H à 16H (U16 – U18), pour les matchs dont la nécessité d'utiliser l'éclairage de l'aire de jeu. Cette dernière doit être classée. - Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (Seniors), pour les matchs dont la	Compte-tenu de la spécificité de la disponibilité des terrains sur le territoire de Paris, l'heure officiel du coup d'envoi des matches est fixée sur une plage horaire définie ci-après, sans qu'il soit besoin d'obtenir l'accord préalable du club adverse, à condition que le district puisse publier avant le vendredi 17H précédant la rencontre du week-end, l'heure officiel de la rencontre : - Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 - U15 – U15F – U18F - Seniors Féminines), pour les matchs dont la nécessité d'utiliser l'éclairage de l'aire de jeu. Cette dernière doit être classée. - Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM - Anciens - Critérium +45ans). - Match du dimanche après-midi de 11H à 16H (U16 – U17 – U18), pour les matchs dont la nécessité d'utiliser l'éclairage de l'aire de jeu. Cette dernière doit être classée.

nécessité d'utiliser l'éclairage de l'aire de jeu. Cette dernière doit être classée. - L'heure officielle des équipes seniors qui ont fait le choix de jouer le samedi soir est entre 19h00 et 19h30 pendant toute la saison sauf pour les journées reprises ci-après sans avoir besoin de l'accord des clubs de sa poule mais dument entériné par la commission d'organisation des compétitions. - L'heure officielle sur la dernière journée (samedi ou dimanche) et les deux dernières en Seniors D1 masculin doit être fixée le même jour, même heure par la commission compétente. Cette dernière pourra y déroger en vertu de l'article 10.	- Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (Seniors), pour les matchs dont la nécessité d'utiliser l'éclairage de l'aire de jeu. Cette dernière doit être classée. - L'heure officielle des équipes seniors qui ont fait le choix de jouer le samedi soir est entre 19h00 et 19h30 pendant toute la saison sauf pour les journées reprises ci-après sans avoir besoin de l'accord des clubs de sa poule mais dument entériné par la commission d'organisation des compétitions. - L'heure officielle sur la dernière journée (samedi ou dimanche) et les deux dernières en Seniors D1 masculin doit être fixée le même jour, même heure par la commission compétente. Cette dernière pourra y déroger en vertu de l'article 10. - En dehors du championnat Seniors D1, le choix des clubs des autres divisions Seniors DAM ayant opté pour le samedi soir est irrévocable, sauf contrainte par le propriétaire et validé par la commission compétente.
---	--

Article 16 – Les Equipements

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
[...] <u>Néant</u>	[...] h) En tout état de cause, seul l'arbitre officiel est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour identifier les équipes en présence.

Article 21 – Homologation des matchs

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit pour une rencontre de championnat et le quinzième jour à minuit pour une rencontre de coupe si aucune instance la concernant n'est en cours. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.	Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit pour une rencontre de championnat et le quinzième jour à minuit pour une rencontre de coupe si aucune instance la concernant n'est en cours. Par exception, si aucune procédure est en cours, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement et en tout état de cause, le résultat de cette rencontre éteint tout recours permettant de modifier l'issue de celle-ci, lorsque la rencontre du tour suivant a été jouée.

Article 23.2

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
Un forfait est considéré comme “avisé” lorsque l’adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre, courriel) au plus tard le Vendredi 12 HEURES pour une rencontre programmée le week-end (ou au plus tard à 12 HEURES, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au Vendredi 12 HEURES). Le forfait avisé conduit à la perte du match par pénalité. Il n’implique pas d’amende sauf lorsqu’il intervient dans les trois dernières journées de Championnat.	Un forfait est considéré comme “avisé” lorsque l’adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre, courriel) au plus tard le Vendredi 12 HEURES pour une rencontre programmée le week-end (ou au plus tard à 12 HEURES, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au Vendredi 12 HEURES). Le forfait avisé conduit à la perte du match par pénalité. Il n’implique pas d’amende sauf lorsqu’il intervient dans les trois dernières journées de Championnat de l’équipe concernée.

Article 23.5 – Forfait Général

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
L’équipe déclarée forfait général ou ayant déclaré forfait général ou mise hors compétition est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison suivante.	L’équipe déclarée forfait général ou ayant déclaré forfait général ou mise hors compétition est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison suivante. Dans la dernière division, l’équipe déclarée forfait général en cours de saison, son éventuel réengagement pour la saison N+1 ne sera pas prioritaire et son cas sera étudié par la commission ad-hoc.

Article 23.6

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l’équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l’article 14.1 du présent règlement, comptabilisé lors d’un match contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.	Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l’équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l’article 14.1 du présent règlement, comptabilisé lors d’un match contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.

Article 39.1 – Terrains et Equipements

Ajout des 3 nouvelles compétitions

	SENIORS	U18	U17	U16	U15	U14	SENIORS F	U18F	U15 F	CDM	VETERAINS	" +45 ANS "
D1	Niveau T5	Niveau T6	Niveau T6	Niveau T6	Niveau T6	Niveau T6	Niveau T6	Niveau T6	Niveau T6	Niveau T6	Niveau T6	Niveau T7
D2	Niveau T6	Niveau T6		Niveau T6	Niveau T6	Niveau T6				Niveau T7	Niveau T6	
D3	Niveau T6	Niveau T7		Niveau T7		Niveau T7						
D4	Niveau T7					Niveau T7						

Article 40.7 – « Suspension ferme de terrain »

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
[...] L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès. Le terrain proposé : a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; b) ne peut être situé sur le territoire : - de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente, - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Paris (Territoire du District 75). La Commission compétente est seule juge du respect de ces dispositions. [...]	[...] L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès. Le terrain proposé : c) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; d) ne peut pas être situé sur le territoire : - de l'arrondissement de Paris où se trouve le siège social du club, - des arrondissements de Paris cités par la commission compétente, - dans l'arrondissement et/ou la commune dans lequel une des équipes du club évolue habituellement, même en entente, - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Paris (Territoire du District 75). La Commission compétente est seule juge du respect de ces dispositions. [...]

COUPES

Coupes Amitiés Jeunes (U16/U14)

Article 7– Qualifications et participation :

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
Conformément aux R.G de la F.F.F et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G du District. IMPORTANT : Ne peuvent participer à la Coupe Amitié U14 ou U16 du District 75 les joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres officielles avec les équipes supérieures du club par rapport à celle pour laquelle ils souhaitent participer. Tout joueur ayant participé à une rencontre de championnat National ne peut pas participer à la coupe Amitié U14 ou U16.	Conformément aux R.G de la F.F.F et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G du District. IMPORTANT : Ne peuvent participer à la Coupe Amitié U14 ou U16 du District 75 les joueurs ayant participé à l'une des aux deux dernières rencontres officielles avec les équipes supérieures du club par rapport à celle pour laquelle ils souhaitent participer. Tout joueur ayant participé à une rencontre de championnat National ne peut pas participer à la coupe Amitié U14 ou U16.

Coupe Amitié Seniors

Article 7– Qualifications et participation :

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
Conformément aux R.G de la F.F.F et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G du District. IMPORTANT : Ne peuvent participer à la Coupe Amitié Seniors du District 75 les joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres officielles avec les équipes supérieures du club par rapport à celle pour laquelle ils souhaitent participer. Tout joueur ayant participé à une rencontre de championnat National ne peut pas participer à la coupe Amitié Seniors.	Conformément aux R.G de la F.F.F et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G du District. IMPORTANT : Ne peuvent participer à la Coupe Amitié Seniors du District 75 les joueurs ayant participé à l'une des aux deux dernières rencontres officielles avec les équipes supérieures du club par rapport à celle pour laquelle ils souhaitent participer. Tout joueur ayant participé à une rencontre de championnat National ne peut pas participer à la coupe Amitié Seniors.

Coupes Seniors Féminines, U18 F et U15F à 8

Article 7– Qualifications et participation :

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
Conformément aux RG de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du RSG du District. Les conditions de participation à ces compétitions sont celles qui régissent les championnats du district. Les clubs ne peuvent aligner aucune joueuse ayant pris part à plus de 10 rencontres de championnat de niveau national.	Conformément aux RG de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du RSG du District. Les conditions de participation à ces compétitions sont celles qui régissent les championnats du district. Ne peuvent participer à cette Coupe les joueuses ayant participé aux deux dernières rencontres officielles des équipes de football à 11. Les clubs ne peuvent aligner aucune joueuse ayant pris part à plus de 10 rencontres de championnat de football à 11 de niveau national et/ou régional.

CHAMPIONNATS

Règlement du championnat Futsal

<u>Saison 2025 / 2026</u>	<u>Saison 2026 / 2027</u>
Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du Règlement Sportif du District 75 de Football. Les compétitions de futsal se déroulent le soir (de 19h00 à 22h00), du lundi au vendredi, le samedi (de 12h00 à 22h00) et le dimanche (de 12h00 à 20h00). En cas d'indisponibilité de la salle, le club demandeur doit fournir à la Commission, le document justificatif de la Municipalité concernée, au minimum quatre jours avant la date de la rencontre. En cas d'absence de ce document, le club demandeur aura match perdu par forfait. La commission se réserve le droit d'accorder toute dérogation en fonction des cas particuliers et en tenant compte de la conséquence du changement sur les autres rencontres et des intérêts des autres clubs. Les rencontres se jouant à la lumière artificielle, pour toute panne ou ensemble de pannes, sauf en cas de force majeure, la responsabilité du club organisateur est engagée. Dans le cas où, par suite d'une panne, l'heure du coup d'envoi est retardée de plus de 25 minutes, le match sera remis. En outre, si les pannes durent, au total, plus de 25 minutes, le match sera interrompu et la Commission compétente statuera sur les conséquences de cet incident. Dans tous les cas où la remise du match est consécutive à une panne d'électricité, les frais de déplacement supplémentaires seront pris en charge par le club visité. Les clubs de D1 doivent dans la mesure du possible jouer de préférence le samedi.	Article 4 – CALENDRIER 4.1- Le calendrier général est homologué par le Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France et sert à l'établissement de celui du District 75 de Football qui le valide ensuite. Il est ensuite communiqué aux clubs par l'intermédiaire du Journal numérique et du site internet du District. En fonction des dates disponibles, le Comité de Direction du District 75 de Football valide le calendrier prévisionnel des Coupes. Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation ou report, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au District au plus tard 48h00 ouvrables avant la date de la rencontre même chose pour les rencontres programmées en semaine. La Commission a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation ou report en l'absence d'accord de l'adversaire. La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site Internet du District ou sur footclub.

	4.2 Heures et Lieux des Matches Officiels. 4.1- Compte-tenu de la spécificité de la disponibilité des gymnases sur le territoire de Paris, l'heure officiel du coup d'envoi des matches est fixée sur une plage horaire définie ci-après, sans qu'il soit besoin d'obtenir l'accord préalable du club adverse, à condition que le district puisse publier 48h00 avant la rencontre. Les compétitions de futsal se déroulent : -Pour les Seniors et U18 du lundi au vendredi soir de 19h00 à 22h00 -Pour les Seniors, le samedi de 12h00 à 22h00, et le dimanche de 12h00 à 20h00 -Pour les U12 & U14, le samedi de 12h00 à 18h00, et le dimanche de 10h00 à 18h00.
--	--

Règlements des championnats U17, U18F et U15F seront proposés pour le CD du 25/06/2026